

## CONTRIBUTIONS AUX DÉBATS

### THÈME 4

#### POUR LE SNUEP-FSU, IL EST URGENT DE RENFORCER DES CFR !

Ce n'est qu'en 2007, lors de son 5<sup>e</sup> congrès à Marseille que la FSU décide la création d'un conseil fédéral Régional (CFR) alors que le conseil national de la formation professionnelle (CNFPTLV) devenu CNEFOP en 2014, et ses comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP devenus CREFOP en 2014) sont créés depuis 5 ans par la loi de 2002 dite *loi de modernisation sociale*. Depuis, les compétences régionales n'ont cessé de se renforcer avec la mise en œuvre des lois de décentralisation successives.

La loi du 5 mars 2014 a achevé la décentralisation de la formation professionnelle. Les régions deviennent alors compétentes sur tous les publics, l'État conservant cependant la main sur la formation professionnelle initiale des jeunes sous statut scolaire. Par la suite, avec la loi NOTRe, le président du conseil régional et le préfet élaborent, ensemble, une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles.

La loi du 16 janvier 2015 a substitué aux 22 régions métropolitaines existantes 13 régions constituées par l'addition de régions sans modification des départements qui les composent. Ce nouveau découpage a rendu les régions plus fortes alors que dans la même période, le fonctionnement des CFR ne s'est pas renforcé.

Lors de son dernier congrès en 2019, la FSU fait le constat de difficulté de fonctionnement liée notamment aux manques de militant-es. Elle réaffirme bien sur le rôle central des SD mais pointe aussi une implication des SN

*« plus réelle dans les CFR que dans les SD ou souvent seules les SN du MEN sont présents »*. Enfin, malgré les difficultés de fonctionnement, elle admet que *« les nouvelles compétences de l'état au niveau régional et des régions nécessitent un renforcement de notre activité à cet échelon (investissement des SDFSU, SN, tendances) »*. Nous pensons qu'aujourd'hui, il est urgent que la FSU développe encore plus sa réflexion et son activité fédérale au niveau régional.

Si elle est adoptée, la loi de décentralisation « loi 4D » va encore renforcer le rôle des Régions. C'est pour cela que la FSU doit renforcer son travail à ce niveau, mettre en place dans toutes les régions des groupes de travail permanent traitant des questions d'économie, de transition écologique (lutte contre le réchauffement climatique et préservation de la biodiversité), de politiques de l'emploi et de formations et y associer l'ensemble des SN. Pour cela, elle doit aussi revoir l'attribution des décharges en augmentant la part allouée au CFR. Le renforcement du travail des CFR ne peut se faire sans le SNUEP-FSU. Les politiques d'orientation et de formations professionnelles, responsabilités des Régions, impactent la voie professionnelle initiale, donc nos élèves et nos métiers.

*Axel Benoist, Agnès Bonvalet, Serge Bertrand, Marine Boulakhras-Nedellec, Dominique Bouillaud, Jérôme Dammerey, Sigrid Gerardin, Catherine Jaunet, Christophe Tristan  
pour unité&action et sans tendance.*

#### GILETS JAUNES / STYLO ROUGE ET ACTION SYNDICALE, L'INCONTOURNABLE CADRE SYNDICAL

Le quinquennat Macron a vu émerger de nouveaux collectifs sur les problématiques sociales. Si leurs revendications étaient souvent communes à celles des organisations syndicales, ces collectifs ou mouvements se sont constitués en dehors voire parfois contre les syndicats. Localement, des convergences ont cependant pu s'opérer et perdurer, notamment par l'action de syndiqués membres de ces collectifs.

Par son côté spontané, son caractère parfois insurrectionnel, la présence massive des femmes et le soutien de l'opinion publique, le mouvement des Gilets jaunes a été un mouvement social inédit et majeur en cette période. Il a été l'expression de dizaines de milliers de citoyen-nes, souvent peu habitué-es à exprimer leurs revendications, l'expression d'une violence rentrée, d'une frustration et d'une colère en réaction à plusieurs

décennies d'offensives libérales. S'il a pu obtenir rapidement quelques moyens, ce mouvement est aujourd'hui dans une impasse. Ces modes d'actions parfois radicales, ces orientations ou/et revendications pas toujours clairement définies, le refus de la représentation et de la démocratie participative en sont une explication. Le glissement des revendications de la défense du pouvoir d'achat vers la défense de l'emploi peut en être une autre, tout comme le refus de la fiscalité. La redistribution des richesses pour une société plus égalitaire passe pourtant par l'impôt juste. Les modes d'actions inhabituels au début du mouvement ne prennent plus et sont désormais interrogés.

Côté enseignant-es, le mouvement des Stylos rouges s'est construit sur la revendication du pouvoir d'achat. Il n'a pas eu le même écho médiatique et, s'il a été reçu par

le ministre, il est aujourd'hui surtout présent sur les réseaux sociaux et peu dans les établissements. S'ils ont su médiatiser leur revendication par ces nouveaux modes de communication. Les Stylos rouges mobilisent peu et s'appuient souvent sur les moyens logistiques des organisations syndicales.

La déconstruction de la « contre-révolution libérale » et la construction d'alternative autour des forces progressistes doit rester notre priorité car elle est la condition nécessaire permettant au peuple de reprendre son destin en main. Ce travail doit être mené avec la profession dans le cadre de notre travail syndical et doit être pensé pour favoriser le développement d'actions collectives. La convergence des

luttons reste incontournable pour inverser le rapport de force en faveur de ce que nous portons. Cette convergence ne peut aboutir sans les principes de démocratie et de redistribution. C'est ce qui fait la force des organisations syndicales. Celles-ci peuvent se nourrir des revendications des collectifs pour emmener massivement les salarié-es dans les luttes et ainsi remporter le rapport de force.

*Axel Benoist, Serge Bertrand, Agnès Bonvalet, Dominique Bouillaud, Jérôme Dammerey, Sigrid Gerardin, Christelle Rey, Andrée Ruggiero pour Unité&Action et sans tendance*

---

## QUEL AVENIR POUR LE SNUEP-FSU ?

La loi de *transformation de la Fonction publique* a profondément modifié une série de dispositions statutaires pour les agent-es. Après la compétence sur les mutations en 2020, les CAP ont perdu la compétence sur les promotions et avancement le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Lors du prochain renouvellement des instances fin 2022, les CHSCT et les CT seront fusionnés dans une instance unique : les comités sociaux d'administration. La composition des CAP sera aussi modifiée en étant constituées par catégorie hiérarchique (A, B et C) et non plus par corps (certifié, plp, cpe...). Le nombre limité de commissaires nous obligera à négocier avec le SNES et le SNEP. Combien de sièges pour la FSU ? Combien pour le SNUEP ?

Le rassemblement de plusieurs corps dans une seule CAP modifiera la présentation du vote et le paysage syndical. En ce qui nous concerne, au lieu d'un vote sur notre syndicat, le vote sur sigle « FSU » risque de devenir la référence. Avec ces modifications conséquentes, quelle sera la place et la visibilité du SNUEP-FSU. Quel avenir pour celui-ci et pour renforcer le syndicalisme dans la voie professionnelle ? Il est primordial d'en débattre lors de ce prochain congrès, l'existence du SNUEP-FSU en dépend !

Appartenant à la FSU, l'avenir du SNUEP se conjugue en premier lieu avec celui du SNES.

La cohérence des attaques menées sur l'ensemble des trois voies du lycée doit nous amener à améliorer et renforcer le travail avec le SNEP et le SNES. Pour contrer

ces attaques, nous devons renforcer notre action syndicale ainsi que son efficacité. Dans cet objectif, une réflexion sur la création d'un syndicat du second degré rassemblant notamment le SNES et le SNUEP doit être entamée.

Même si le développement de la syndicalisation des PLP à la FSU doit rester une priorité, le développement de notre organisation syndicale est confronté à des difficultés qui à terme ne pourront pas être résolues uniquement par le SNUEP. Son développement sur l'ensemble du territoire nécessiterait des moyens que nous n'avons pas actuellement et que nous n'aurons probablement pas dans les années à venir. La diminution des moyens syndicaux annoncée par le ministère dès la rentrée 2021 ainsi que la répartition des moyens syndicaux qui, rappelons-le, est calculé par la FSU par rapport au poids du corps, ne faciliteront pas notre développement.

D'autres pistes doivent donc être explorées. Celle d'un rapprochement structurel avec le SNES doit être mise en réflexion. Une telle démarche doit être menée en lien avec le mandat du renforcement nécessaire de la FSU. Il est donc impératif que le SNUEP-FSU se mandate pour engager des discussions avec le SNES pouvant déboucher sur des propositions permettant l'unification du syndicalisme du second degré dans la FSU.

*Rafikha Bettayeb, Dominique Bouillaud, Jérôme Dammerey, Catherine JAUNET, Françoise Lours, Andrée Ruggiero, Christophe Tristan pour Unité&Action et sans tendance*